

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM608420, N°242176) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **La Dépêche Du Midi - 65**

Date de parution : 03/07/2026

Coût de l'annonce :

Parution	653,18 € HT
Justificatif(s) additionnel(s)	2,80 € HT
Frais techniques	10,00 € HT
Montant TVA :	133,20 €
Total TTC :	799,18 €

Fait à Toulouse, le 1 Juillet 2026

Le Gérant



Jean-Benoît BAYLET

Consultation sur www.legales-online.fr; www.actulegales.fr; loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».
L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.



242176

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Cauterets

Relative à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cauterets par déclaration de projet pour la rénovation et l'extension du refuge d'Estom

Par arrêté en date du 29/06/26, le Maire de Cauterets a prescrit l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique relative à la mise en compatibilité du PLU par déclaration de projet, qui se déroulera à la Mairie de Cauterets, 3 place Georges-Clemenceau, 65110 Cauterets, siège de la présente enquête publique : du lundi 20 juillet 2026 à 9h au mercredi 5 août 2026 à 16h.

Monsieur le Président du tribunal administratif de Pau a nommé M. Robert Domec en qualité de commissaire enquêteur et Mme Marie Thuillier en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Cauterets pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public le 20 juillet 2026 de 09h à 11h et le 5 août 2026 de 14h à 16h.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier de projet de mise en compatibilité du PLU par déclaration de projet sont consultables librement sur support papier à la mairie de Cauterets, aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 9h à 17h; Le samedi de 9h à midi), en version numérique sur un poste informatique mis à disposition du public en mairie aux horaires cités ci-dessus et sur le site Internet suivant : <https://www.ville-cauterets.fr/>.

La décision de non réalisation d'une évaluation environnementale et l'avis conforme de dispense d'évaluation environnementale émis par l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sont joints au dossier d'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consulter le dossier d'enquête, consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à la disposition du public en mairie aux jours et horaires mentionnés ci-dessus et lors des permanences du commissaire enquêteur, ou par correspondance postale adressée à : M. le commissaire enquêteur Mairie de Cauterets, 3 place Georges-Clemenceau, 65110 Cauterets ou par courrier électronique envoyé à enquete-publique@ville-cauterets.fr.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Cauterets dès la publication du présent avis, ainsi que des observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de M. Clément Eulacia, Maire, à la mairie de Cauterets.

À l'issue de l'enquête et pendant une durée d'un an, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Cauterets et publiés sur le site Internet <https://www.ville-cauterets.fr/>.

À l'issue de l'enquête publique et de la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la mise en compatibilité du PLU par déclaration de projet; il pourra décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de mise en compatibilité du PLU en vue de cette approbation.

L'arrêté municipal en date du 29/06/26 portant ouverture d'enquête publique et le présent avis, seront affichés à la mairie de Cauterets.

Le Maire,
Clément EULACIA

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM608446, N°242175) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **La Nouvelle République - 65**

Date de parution : 03/07/2026

Coût de l'annonce :

Parution	653,18 € HT
Justificatif(s) additionnel(s)	2,80 € HT
Frais techniques	10,00 € HT
Montant TVA :	133,20 €
Total TTC :	799,18 €

Fait à Toulouse, le 1 Juillet 2026

Le Gérant



Jean-Benoît BAYLET

Consultation sur www.legales-online.fr; www.actulegales.fr; loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.



242175

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Cauterets

Relative à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cauterets par déclaration de projet pour la rénovation et l'extension du refuge d'Estom

Par arrêté en date du 29/06/26, le Maire de Cauterets a prescrit l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique relative à la mise en compatibilité du PLU par déclaration de projet, qui se déroulera à la Mairie de Cauterets, 3 place Georges-Clemenceau, 65110 Cauterets, siège de la présente enquête publique : du lundi 20 juillet 2026 à 9h au mercredi 5 août 2026 à 16h.

Monsieur le Président du tribunal administratif de Pau a nommé M. Robert Domec en qualité de commissaire enquêteur et Mme Marie Thuillier en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Cauterets pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public le 20 juillet 2026 de 09h à 11h et le 5 août 2026 de 14h à 16h.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier de projet de mise en compatibilité du PLU par déclaration de projet sont consultables librement sur support papier à la mairie de Cauterets, aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 9h à 17h; Le samedi de 9h à midi), en version numérique sur un poste informatique mis à disposition du public en mairie aux horaires ci-dessus et sur le site Internet suivant : <https://www.ville-cauterets.fr/>.

La décision de non réalisation d'une évaluation environnementale et l'avis conforme de dispense d'évaluation environnementale émis par l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement sont joints au dossier d'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consulter le dossier d'enquête, consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à la disposition du public en mairie aux jours et horaires mentionnés ci-dessus et lors des permanences du commissaire enquêteur, ou par correspondance postale adressée à : M. le commissaire enquêteur Mairie de Cauterets, 3 place Georges-Clemenceau, 65110 Cauterets ou par courrier électronique envoyé à enquete-publique@ville-cauterets.fr.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Cauterets dès la publication du présent avis, ainsi que des observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de M. Clément Eulacia, Maire, à la mairie de Cauterets.

À l'issue de l'enquête et pendant une durée d'un an, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Cauterets et publiés sur le site Internet <https://www.ville-cauterets.fr/>.

À l'issue de l'enquête publique et de la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la mise en compatibilité du PLU par déclaration de projet; il pourra décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de mise en compatibilité du PLU en vue de cette approbation.

L'arrêté municipal en date du 29/06/26 portant ouverture d'enquête publique et le présent avis, seront affichés à la mairie de Cauterets.

Le Maire,
Clément EULACIA

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM608445, N°242174) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **La Dépêche Du Midi - 65**

Date de parution : 24/07/2026

Coût de l'annonce :

Parution	654,89 € HT
Justificatif(s) additionnel(s)	2,80 € HT
Frais techniques	10,00 € HT
Montant TVA :	133,54 €
Total TTC :	801,23 €

Fait à Toulouse, le 1 Juillet 2026

Le Gérant



Jean-Benoît BAYLET

Consultation sur www.legales-online.fr; www.actulegales.fr; loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».
L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.

S. S. S.

242174

RAPPEL - AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Cauterets

Relative à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cauterets par déclaration de projet pour la rénovation et l'extension du refuge d'Estom

Par arrêté en date du 29/06/26, le Maire de Cauterets a prescrit l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique relative à la mise en compatibilité du PLU par déclaration de projet, qui se déroulera à la Mairie de Cauterets, 3 place Georges-Clemenceau, 65110 Cauterets, siège de la présente enquête publique : du lundi 20 juillet 2026 à 9h au mercredi 5 août 2026 à 16h.

Monsieur le Président du tribunal administratif de Pau a nommé M. Robert Domec en qualité de commissaire enquêteur et Mme Marie Thuillier en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Cauterets pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public le 20 juillet 2026 de 09h à 11h et le 5 août 2026 de 14h à 16h.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier de projet de mise en compatibilité du PLU par déclaration de projet sont consultables librement sur support papier à la mairie de Cauterets, aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 9h à 17h; Le samedi de 9h à midi), en version numérique sur un poste informatique mis à disposition du public en mairie aux horaires cités ci-dessus et sur le site Internet suivant : <https://www.ville-cauterets.fr/>.

La décision de non réalisation d'une évaluation environnementale et l'avis conforme de dispense d'évaluation environnementale émis par l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement sont joints au dossier d'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consulter le dossier d'enquête, consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à la disposition du public en mairie aux jours et horaires mentionnés ci-dessus et lors des permanences du commissaire enquêteur, ou par correspondance postale adressée à : M. le commissaire enquêteur Mairie de Cauterets, 3 place Georges-Clemenceau, 65110 Cauterets ou par courrier électronique envoyé à enquete-publique@ville-cauterets.fr.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Cauterets dès la publication du présent avis, ainsi que des observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de M. Clément Eulacia, Maire, à la mairie de Cauterets.

À l'issue de l'enquête et pendant une durée d'un an, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Cauterets et publiés sur le site Internet <https://www.ville-cauterets.fr/>.

À l'issue de l'enquête publique et de la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la mise en compatibilité du PLU par déclaration de projet; il pourra décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de mise en compatibilité du PLU en vue de cette approbation.

L'arrêté municipal en date du 29/06/26 portant ouverture d'enquête publique et le présent avis, seront affichés à la mairie de Cauterets.

Le Maire,
Clément EULACIA

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM608447, N°242177) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **La Nouvelle République - 65**

Date de parution : 24/07/2026

Coût de l'annonce :

Parution	654,89 € HT
Justificatif(s) additionnel(s)	2,80 € HT
Frais techniques	10,00 € HT
Montant TVA :	133,54 €
Total TTC :	801,23 €

Fait à Toulouse, le 1 Juillet 2026

Le Gérant



Jean-Benoît BAYLET

Consultation sur www.legales-online.fr; www.actulegales.fr; loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».
L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.



242177

RAPPEL - AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Cauterets

Relative à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cauterets par déclaration de projet pour la rénovation et l'extension du refuge d'Estom

Par arrêté en date du 29/06/26, le Maire de Cauterets a prescrit l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique relative à la mise en compatibilité du PLU par déclaration de projet, qui se déroulera à la Mairie de Cauterets, 3 place Georges-Clemenceau, 65110 Cauterets, siège de la présente enquête publique : du lundi 20 juillet 2026 à 9h au mercredi 5 août 2026 à 16h.

Monsieur le Président du tribunal administratif de Pau a nommé M. Robert Domec en qualité de commissaire enquêteur et Mme Marie Thuillier en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Cauterets pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public le 20 juillet 2026 de 09h à 11h et le 5 août 2026 de 14h à 16h.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier de projet de mise en compatibilité du PLU par déclaration de projet sont consultables librement sur support papier à la mairie de Cauterets, aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 9h à 17h; Le samedi de 9h à midi), en version numérique sur un poste informatique mis à disposition du public en mairie aux horaires cités ci-dessus et sur le site Internet suivant : <https://www.ville-cauterets.fr/>.

La décision de non réalisation d'une évaluation environnementale et l'avis conforme de dispense d'évaluation environnementale émis par l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement sont joints au dossier d'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consulter le dossier d'enquête, consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à la disposition du public en mairie aux jours et horaires mentionnés ci-dessus et lors des permanences du commissaire enquêteur, ou par correspondance postale adressée à : M. le commissaire enquêteur Mairie de Cauterets, 3 place Georges-Clemenceau, 65110 Cauterets ou par courrier électronique envoyé à enquete-publique@ville-cauterets.fr.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Cauterets dès la publication du présent avis, ainsi que des observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de M. Clément Eulacia, Maire, à la mairie de Cauterets.

À l'issue de l'enquête et pendant une durée d'un an, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Cauterets et publiés sur le site Internet <https://www.ville-cauterets.fr/>.

À l'issue de l'enquête publique et de la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la mise en compatibilité du PLU par déclaration de projet; il pourra décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de mise en compatibilité du PLU en vue de cette approbation.

L'arrêté municipal en date du 29/06/26 portant ouverture d'enquête publique et le présent avis, seront affichés à la mairie de Cauterets.

Le Maire,
Clément EULACIA